

Date de séance →	28 mars 2023	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 6 mars 2023		Séance n° 3	

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2022 (cf site collège) (→ vote...)

1 – Actes financiers


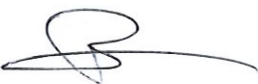
- 1.a –Présentation du Compte financier exercice 2022 (acte n°1)
- 1.b – Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2022 (acte n°2)








2 – Contrats, conventions...

3 – Présentation du projet de planning de fin d'année et premières perspectives pour l'année scolaire 2023/2024

– Questions diverses




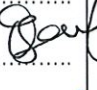









...*Et dès à présent*, vous pouvez noter la date du CA suivant fixé selon la notification par les services académiques de la DGH 2022/2023 → fin juin / début juillet 2023

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u>		Total des membres du CA	30
M. NOËL Yves Principal		(absence de candidat parmi les agents) Quorum (moitié + un)	16
<u>Secrétaire</u>		Membres présents avec voix délibérative	20
Mme ROTHUREAU Karine Représentant des parents d'élèves		Membres présents sans voix délibérative	0
<u>Pour mémoire AS 2021/2022</u>		Membres invités en qualité d'experts	1
CA2 3 février 2022 : Mme Deschoemaker		Absents avec voix délibérative	10
CA3 29 mars 2022 : M. Laisney			
CA4 4 juillet 2022 : Mme Wahart			
Année scolaire 2022/2023			
CA1 22 novembre 2022 : M. Laisney			
CA2 6 février 2023 : Mme Jauret			

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (10)	Signature ↓
Président : M. NOËL Yves , principal	1 
M. GARDIC Erwan , principal adjoint remplacé par M. AUDOUARD Francky	2 
Mme RENAUDET Isabelle , gestionnaire	3 
Mme HOUGA MARGAUX , conseillère principale d'éducation :	4 
M. BOUVAIS Erwan , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5 
M. ACCARION Ombeline , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6 
M. ROYER Alain , maire de Treillières, représentant au titre de la CCEG	7
Mme BERAGNE Maïte , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	8
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique :	9
M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	10 

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (7/7)	Signature ↓	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (7/7)	Signature ↓
Mme JAURET Émilie	11 	Mme BICHON Emmanuelle	21
M. LAGRANGE Christian	12	Mme BROCH' Caroline	22
Mme DA PAIXAO Cindy	13 	Mme GOURDON Marina	23 
M. ABCHAR Noureddine Suppl. C. Monge	14 	M. LAISNEY Sébastien	24 
Mme MOUSSUS Christelle	15 	M. LEIBA Étienne	25
M. PERNOT Raoul	16 	M. ROQUIER Soizic	26
Mme EULALIE Marie-Claire	17	Mme ROTHUREAU Karine	27 
Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine M. RIOU François M. DELHUMEAU Quentin Mme PIPARD Stéphanie M. POYROUX Marc Mme BOUYER Céline Mme REST Isabelle	18 	Suppléants : Mme FALL Bintou M. GOURLÉ Guillaume Mme HYVERT Marie-Luce Mme MARTIN-BRUGUIER Julie Mme MARZELIERE Emilie Mme NOUVEL Emmanuelle Mme TURBAN Isabelle	28
Personnels techniques et administratifs (3/3) :	19 	Élèves (3/3) :	29 
M. AMAUCÉ Miguel	20 	Titouan PIROT (4^{ème} 4)	30 
Mme KERISIT Annick		Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)	
Mme VERBAERE Florence		Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)	
Suppléants : ---		Suppléants : Dorian CARO 4 ^{ème} 4 Eva RICARD 6 ^{ème} 1 et Josiasmie VUTU 3 ^{ème} 4)	

Treillières, le 6 mars 2023

A l'attention de

Mesdames et Messieurs
les membres du conseil d'administration

**Objet : Convocation conseil d'administration n° 3
AS 2022/2023**

J-10 au plus tard

Yves NOËL
Principal
Président du Conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous convier au prochain conseil d'administration
qui se déroulera le

Mardi 28 mars 2023 à 18 h 00
au collège Le Haut Gesvres / Treillières

YN/DP//2022-2023

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93

Mail
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2022 (cf site collège) (→ vote...)

1 - Actes financiers

- 1.a - Présentation du Compte financier exercice 2022 (acte n°1)
- 1.b - Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2022 (acte n°2)

2 - Contrats, conventions...

3 - Présentation du projet de planning de fin d'année et premières perspective pour l'année scolaire 2023/2024

- Questions diverses

copie

- ⇒ CD44 & Délégation Châteaubriant
 - + Mme BERNIER Mélodie
 - + Mme BOMME Emmanuelle
 - + Mme COLIN Sonia
 - + Mme DROUET Isabelle
 - + Mme LAVIGNE Magali

...**Et dès à présent**, vous pouvez noter la date du CA suivant fixé selon la notification par les services académiques de la DGH 2022/2023 → fin juin / début juillet 2023

- ⇒ Mairie Treillières
 - + Mme MARZELIERE Emilie

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,

¹ Documents préparatoires en annexe
du mail d'envoi de convocation à compléter
pour retour au secrétariat de direction J-2 CA



Y. Noël
Principal du collège Le Haut Gesvres
Président du Conseil d'Administration

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2022-2023 :

Membres de droit ou désignés (10)

M. NOËL Yves (Principal), M. GARDIC (Principal adjoint)
Mme HOUGA Margaux (CPE), Mme REHAUDET Isabelle (Gestionnaire)
Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, CD de Loire Atlantique)
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental (suppléants : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)
M. ROYER Alain, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres * ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG
Mme BERAGNE Maïté, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières au titre de la municipalité (suppléants : Mme Grolleau)
Personnalités qualifiées représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (ou M. DUBERH Gabi) et M. THIBAUD Dominique (désignation en cours par CD44)

à titre consultatif : - M. GILLOUARD Olivier, agent comptable (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (7 + 3 = 10)

> Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : Mme JAURET Emilie - M. LAGRANGE Christian - Mme DA PAIXAO Cindy - M. ABCHAR Nouredine - MOUSSU Christelle - M. PERNOT Raoul - Mme EULALIE Marie-Claire (Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine - M. RIOU François - M. DELHUMEAU Quentin - Mme PIPARD Stéphanie - M. POYROUX Marc - Mme BOUYER Céline - Mme REST Isabelle)

> Personnels techniques et administratifs (3/3) : M. AMAUCÉ Miguel - Mme KERISIT Annick - Mme VERBAERE Florence (suppléants : M. VILLET Solène)

Membres élus des parents et élèves (7 + 3 = 10)

> Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : Mme BICHON Emmanuelle - Mme BROCH' Caroline - Mme FALL Bintou - Mme GOURDON Marina - M. GOURLÉ Guillaume - Mme HYVERT Marie-Luce - M. LAISNEY Sébastien - (suppléants : M. LEIBA Etienne - Mme MARTIN-BRUGUIER Julie - Mme MARZELIERE Emilie - Mme NOUVEL Emmanuelle - M. ROQUIER Soizic - Mme ROTHUREAU Karine - Mme TURBAN Isabelle)

> Élèves (3/3) : Titouan PIROT (4^{ème} 4) Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1) et Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)
(suppléants : Dorian CARO 4^{ème} 4 Eva RICARD 6^{ème} 1 et Joslasmie VUTU 3^{ème} 4)

Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée.
Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2022-2023 :

30 membres (7/30) et Quorum fixé en conséquence à 16

Membres de droit ou désignés (10)

Principal : **M. NOËL Yves**
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan** ponctuellement remplacé par **M. AUDOUARD Francky**
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **Mme HOUGA Margaux**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
et
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)

CCEG* : **M. ROYER Alain**, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres *
ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières
(suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** ou **M. DUBERN Gaël**
M. THIBAUD Dominique (désignation CD44)

à titre consultatif ⇨ agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (10/10)

- Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : **Mme JAURET Émilie** – **M. LAGRANGE Christian** – **Mme DA PAIXAO Cindy** –
M. ABCHAR Noureddine – **MOUSSUS Christelle** – **M. PERNOT Raoul** – **Mme EULALIE Marie-Claire**
(Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine – M. RIOU François – M. DELHUMEAU Quentin – Mme PIPARD Stéphanie – M. POYROUX Marc
– Mme BOUYER Céline – Mme REST Isabelle)

- Personnels techniques et administratifs (3/3) : **M. AMAUCÉ Miguel** – **Mme KERISIT Annick** – **Mme VERBAERE Florence**
(suppléants : - - -)

Membres élus des parents et élèves (10/10)

- Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : **Mme BICHON Emmanuelle** – **Mme BROCH' Caroline** – **Mme GOURDON Marina** –
M. LAISNEY Sébastien – **M. LEIBA Étienne** – **M. ROQUIER Soizic** – **Mme ROTHUREAU Karine**
(suppléants : Mme FALL Bintou – M. GOURLÉ Guillaume – Mme HYVERT Marie-Luce – Mme MARTIN-BRUGUIER Julie –
Mme MARZELIERE Emilie – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme TURBAN Isabelle)

- Élèves (3/3) : **Titouan PIROT (4^{ème} 4)** **Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)** et **Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)**
(suppléants : Dorian CARO 4^{ème} 4 Eva RICARD 6^{ème} 1 et Josiasmie VUTU 3^{ème} 4)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 28 MARS 2023

6/10 **M. NOËL Yves** – **M. AUDOUARD Francky** – **Mme RENAUDET Isabelle** –
ACCARION Ombeline – **M. BOUVAIS Erwan** – **M. THIBAUD Dominique**
+ **M. GILLOUARD Olivier** / Lycée Monge - Agence comptable pour présentation COFI2022)

6/7 **Mme JAURET Émilie** – **M. LAGRANGE Christian** remplacé par **Mme PLANTARD Géraldine** – **Mme DA PAIXAO Cindy** –
M. ABCHAR Noureddine remplacé par **Mme BOUYER Céline** – **MOUSSUS Christelle** – **M. PERNOT Raoul**

3/3 **M. AMAUCÉ Miguel** – **Mme KERISIT Annick** – **Mme VERBAERE Florence**

3/7 **Mme GOURDON Marina** – **M. LAISNEY Sébastien** – **Mme ROTHUREAU Karine**

2/3 **Titouan PIROT (4^{ème} 4)** **Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)**

Absent(s) excusé(s) : **Mme HOUGA Margaux** – **Mme EULALIE Marie-Claire** – **Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)**

Absent(s) : **Mme BERAGNE Maïte** - **M. ROYER Alain** - **M. MALINGE Christophe**

Le quorum étant atteint avec 18 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h00

Mise en place du Conseil d'administration

a – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme ROTHUREAU Karine représentante des parents d'élèves prend la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

18 pour 0 contre 0 abstention

b – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. Le principal précise qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de faire voter l'ordre du jour proposé par le président de cette assemblée (cf décret 2020-1632). Ce même décret évoque la question de la création de la commission permanente. Cette instance n'a plus vocation à instruire de manière systématique des questions soumises au conseil d'administration et ce, selon l'article L 421-4 du Code de l'éducation.

18h05 - M. BOUVAIS – élu CD44 rejoint le CA (⇨ 19 votants)

c – Approbation du procès verbal du C.A du 6 février 2023

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA.

M. le Principal rappelle qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Vote des membres du CA - Le procès verbal du CA n° 1 du 22 novembre 2022 est adopté :

19 pour 0 contre 0 abstention

18h10 - M. THIBAUD – membre du CA au titre des personnalités qualifiées rejoint le CA (⇨ 20 votants)

1. Actes financiers

Acte n°1: Présentation du compte financier de l'exercice 2022

Mme RENAUDET, gestionnaire, présente les éléments du compte financier 2022 revenant sur différents temps "financiers" pour illustrer comptablement cette année 2022. Les documents comptables avaient été adressés aux membres du CA. Le COFI est ainsi soumis au vote.

M. GILLOUARD, agents comptable, évoque la bonne santé financière de l'établissement.

M. NOEL, principal, souligne que le collège le Haut Gevsres dispose donc de ressources confortables à utiliser avec mesure pour satisfaire les projets à développer aux services des élèves accueillis. On observe qu'au-delà des moyens de fonctionnement la partie importante du budget est constituée des opérations relatives à la gestion du service de restauration. Les deux années passées ont évidemment été marquées par le contexte sanitaire. L'année 2022 porte par ailleurs les premiers signes de l'augmentation au niveau des coûts de l'électricité et du gaz qui impacteront l'exercice 2023 justifiant la prudence adoptée pour contrôler les consommations au regard des dépenses à venir.

M. GILLOUARD, agent comptable, présente les indicateurs retenus et notamment le compte de résultat ainsi que le tableau de financement et le fonds de roulement.

COMPTE DE RÉSULTAT

fonctionnement	charges	recettes	Résultat
Activités pédagogiques	35 354,75 €	31 225,80 €	-4 128,95 €
Vie de l'élève	4 670,83 €	4 670,83 €	0,00 €
Administration et logistique	99 956,43 €	115 234,27 €	15 277,84 €
total SG	139 982,01 €	151 130,90 €	11 148,89 €
Restauration	262 761,05 €	275 163,21 €	12 402,16 €
Bourses nationales	12 268,17 €	12 268,17 €	0,00 €
total SS	275 029,22 €	287 431,38 €	12 402,16 €
Total Fonctionnement	415 011,23 €	438 562,28 €	23 551,05 €

CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat prévisionnel de gestion → 23 551,05 € ...cet excédent représente 5/6% des dépenses
amortissement réels → 3 974,84 €

↳ Capacité d'autofinancement (CAF) → 27 525,89 €

TABLEAU DE FINANCEMENT – FONDS DE ROULEMENT

EMPLOIS		RESSOURCES	
IAF	0,00	27 525,89	CAF
immobilisations	10 281,08	0,00	Apports
immobilisations financières	0,00	8 126,00	Subventions
		0,00	cessions immobilières
autres	0,00	0,00	autres
total des emplois	10 281,08	35 651,89	total des ressources

Apport au fonds de roulement	25 370,81		Prélèvement fonds de roulement
------------------------------	-----------	--	--------------------------------

Fonds de roulement au 31/12/2021	127 802,23
Variation du fond de roulement	25 370,81
FONDS de ROULEMENT au 31/12/2021	153 173,04
dont stocks	4 187,80
dont réserves disponibles	148 985,24

“...L'augmentation du fonds de roulement représente 136 jours pour permettre à l'établissement de fonctionner sans entrées de recettes ce qui constitue un indicateur rassurant et confortable”.

Service Général => 73 767,35 euros
SRH => 75 217,89 euros

Le premier vote concerne l'adoption de ce COFI attestant de la bonne exécution du budget 2022

Vote des membres du CA :

20 pour **0** contre **0** abstention

L'agent comptable propose dans la continuité de sa présentation le second vote quant à l'affectation des résultats et de la façon suivante :

Acte n°2 : Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2022 entre

Le service général pour une augmentation de **11 148,89 euros** (1 065,22 € en 2021)

Et

Le service annexe d'hébergement pour une augmentation de **12 246,28 euros** (8 041,44 € en 2021)

Vote des membres du CA :

20 pour **0** contre **0** abstention

2. Contrats – Conventions

Acte n°3 : Convention avec la « Compagnie du Deuxième » dans le cadre du projet d'atelier théâtre pour la réalisation de 5 séances de création du spectacle « ça déménage ». Cette prestation est d'un montant de 900.00 €uros, prise en charge intégralement par une subvention départementale.

Vote des membres du CA :

20 pour **0** contre **0** abstention

Acte n°4 : Convention d'adhésion au « groupement des commandes de viandes et charcuterie fraîches pour les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - années 2024 et 2025 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Appert d'Orvault.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, d'exécuter, avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'acquisition de viandes et charcuteries fraîches.

Pour ce faire, les adhérents donnent mandat au coordonnateur pour passer, signer et notifier le marché nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. La contribution de chaque adhérent a été portée à 200.00 €uros pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 24 mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n° 5 : Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée des achats de viandes et charcuterie fraîches ainsi que commande groupée de contrôle bactériologique des établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique » du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Ce groupement de services a pour objet, dans le cadre de la politique économique :

- de réfléchir à la politique globale d'achat public des membres du groupement, au travers notamment des économies d'échelle réalisables grâce à la coordination des achats et à la mutualisation des moyens humains et matériels,
- de déterminer, dans le respect du code des marchés publics et de la nomenclature, quelles seront les prestations, fournitures et travaux qui feront l'objet de commandes groupées et sous quelles formes
- d'être une structure de conseil, d'entraide et d'échange entre acheteurs publics soucieux de la performance économique de leurs achats, y compris pour les marchés passés hors groupement de commandes

- Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

Acte n°6 : Convention avec la société « ENEDIS » suite don d'écrans.

Un parent d'élève a proposé, pour le compte de son entreprise, de faire un don d'écrans d'ordinateurs (une dizaine) au collège.

Le principal sollicite l'autorisation des membres du CA pour signer cette convention.

Vote des membres du CA : **20** pour **0** contre **0** abstention

3. Présentation du projet de planning de fin d'année et premières perspectives pour l'année scolaire 2023/2024

3.a - Présentation du projet de planning de fin d'année

Le planning de fin d'année est conditionné par le positionnement des épreuves su DNB (Brevet).

Les dates définies par le ministère de l'éducation nationale pour les épreuves écrites sont les suivantes :

↳ **Lundi 26 et Mardi 27 juin 2023** (session de remplacement aura lieu en septembre 2023).

<input checked="" type="checkbox"/> LUNDI 26 JUIN 2023	DATES et HORAIRES / cf convocation pour confirmation
Matinée	
9h - 10h30 - Français 1 ^{ère} partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée)	
10h45 - 12h15 - Français 2 ^{ème} partie (rédaction)	
Après-midi	
14h30 - 16h30 - Mathématiques	
<input checked="" type="checkbox"/> MARDI 27 JUIN 2023	
Matinée	
9h - 11h - Histoire et géographie enseignement moral et civique	
après-midi	
13h30 - 14h30 - Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) *Deux disciplines sur les trois	

POUR INFORMATION

Quatre épreuves écrites - Les épreuves écrites portent sur :

- le français (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les mathématiques (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'histoire et géographie (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les sciences (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie

Une épreuve orale (date fixée par le collège → Fin mai → Mercredi 31 mai / Semaine du lundi de Pentecôte)

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale des candidats scolaires peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Il convient de noter que le collège le Haut Gesvres sera Centre d'examen et accueillera cette année seulement les élèves collégiens de 3^{ème} du Haut Gesvres car des travaux vont être engagés sur le secteur des salles de technologie notamment, réduisant les capacités d'accueil des candidats. Les collégiens de 3^{ème} du collège Helder Camara seront donc affectés à une autre centre d'examen. Il convient de noter que les professeurs vont être sollicités pour les corrections des épreuves.

Dans ce contexte, l'accueil des élèves ne pourra être effectué dans la configuration de l'organisation des emplois du temps hebdomadaires définis sur cette année scolaire.

Le collège et ses personnels ont par ailleurs besoin de temps dédiés, pour des concertations disciplinaires internes permettant de définir des organisations pédagogiques pour préparer la prochaine année scolaire outre le fait qu'il faille également constituer les classes pour chaque niveau.

En conséquence et conformément à l'organisation adoptée depuis plusieurs années pour concilier accueil d'élèves volontaires et séances de travaux internes, le document habituel présentant aux familles les possibilités d'accueil sera distribué pour recueillir les inscriptions des élèves.

Ce document fera apparaître les temps de restitution des manuels sur les dernières heures de cours selon les emplois du temps de l'année et les précisions sur les créneaux possibles d'accueil au-delà des dates du DNB pour les élèves volontaires et inscrits. Ce pointage qui doit être précis permet l'organisation de l'accueil des élèves concernés selon des ateliers avec le service Vie Scolaire, le CDI et quelques professeurs disponibles car non engagés sur les corrections.

Pareil accueil pourra être envisagé du 3 au 5 juillet 2023.

Les cours ne pourront être assurés du lundi 26 juin au vendredi 30 juin 2023.

Le positionnement des épreuves du brevet lundi et mardi vont nous contraindre à ne pas accueillir d'élèves le vendredi 23 juin 2023 en dehors des élèves du niveau 6^{ème} dans le cadre du "Challenge Dionysos" réservés à ces élèves.

Des journées de révisions seront organisés au collège mais le vendredi 23 juin sera une journée de révisions libres des élèves de 3^{ème} à domicile.

Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} ne pourront être accueillis le vendredi 23 juin en raison du challenge Dionysos et de la préparation des salles d'examen du DNB.

3.b - Premières perspectives pour l'année scolaire 2023/2024

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles est proposé aux membres du CA. Ce document préparatoire avait été adressé

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année sont à intégrer et seront évoquées en interne d'ici le mois de juin.

4 – Questions diverses

M. le principal tient à porter à connaissance des membres du CA que des donateurs se sont manifestés vis-à-vis du collège. Il s'agit de deux parents d'élèves du collège qui avaient donc au titre de leur activité professionnelle l'opportunité de faire un don au collège suite changements de matériels :

1- ... déjà évoqué au niveau des conventions ⇔ Mme Hénot dont l'entreprise (ENEDIS) a procédé à l'acquisition de nouveaux écrans a fait profiter le collège des anciens (une dizaine) qui ont ainsi trouvé leur place en technologie. Cette même mère d'élève avait déjà fait profiter le collège d'un meuble qui sert pour la bibliothèque collaborative.

2- M. Granveaud, vétérinaire, a proposé au collège un microscope binoculaire Zuzi série 122 qui rejoint le matériel utilisé en SVT.

- Une question au niveau de l'ASSR est posée par Mme Da Paixao. Le principal répond qu'il avait missionné la CPE pour engager ce travail. Des contre-temps n'ont pas permis d'avoir le même planning que les années passées. Il va falloir veiller à se mobiliser en interne et il y a encore du temps. Mme Da Paixao qui est AED évoque que la Vie Scolaire va pouvoir intervenir pour faire les séances de sensibilisation. Le principal remercie par avance l'équipe Vie Scolaire.

M. le principal présente enfin M. AUDOUARD, nouveau principal adjoint qui remplace le titulaire le temps de son indisponibilité.

M. AUDOUARD a vocation à terminer cette année scolaire. Il s'est rapidement engagé auprès des différents personnels pour apporter sa contribution qui est appréciée, au fonctionnement de l'établissement.

M. PERNOT demande comment envisager de répartir quelques anciens ordinateurs en fonds propre du collège qui ne sont plus techniquement intégrables au parc informatique du collège suite dotation dans le cadre du PNC5 (Plan Numérique Collèges n° 5 du CD44) Titouan PIROT, représentant des élèves, apporte une réponse pertinente pleine de bon sens : pourquoi ne pas les proposer à des élèves qui ne sont pas équipés. M. THIBAUD confirme que c'est une très bonne idée mais qu'il faut être vigilant à ce que ces ordinateurs soient bien "vidés" de fichiers qui pourraient constituer une source de problèmes au regard de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). M. PERNOT évoque qu'il y veillera. Une démarche va être engagée dans l'esprit proposé.

M. le principal évoque que le courrier reçu de la part du Vice-Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique relatif à la nouvelle sectorisation du collège (délibération de la commission départementale du CD44) figure en annexe de ce procès verbal.

M. le principal évoque enfin que le collège organise son opération Portes ouvertes le vendredi 12 mai 2023

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 19h35

Calendrier "prévisionnel" -

Quelques repères... à compléter et corriger

Cly Le HAUT GESVRES -
TREILLIERES

Année Scolaire 2023-2024

ANNEXE CA n° 3

Calendrier des semaines – Périodes et rythme des trimestres et semestres - Nantes Zone B -

Zone B ⇨ Académies Aix-Marseille – Amiens – Caen – Lille – Nancy-Metz – **Nantes** – Nice – Orléans-Tours – Reims – Rennes – Rouen – Strasbourg

Remise des diplômes du DNB aux lauréats de la session 2023 Semaine 41 à 46 ☞ DATE à CONFIRMER ☜

TRIMESTRE 1 : Semaine 36 à Semaine 48 → Lundi 4 septembre 2023 au jeudi 30 nov. 2023

Semaine 34	Dispositif	Semaine 35
- Lundi 21 août Vendredi 25 août	École ouverte ??...	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023 (R Professeurs)
Semaine 36 - lundi 4 sept. au vendredi 8 sept. → Lundi 4 septembre 2023 (Rentrée Élèves 6 ^e -4 ^e) → Mardi 5 septembre 2023 (Rentrée 5 ^e - 3 ^e) - Élections ou désignations des Éco-délégués (Professeurs EMC ou SVT) dès jeudi et vendredi 1^{ère} semaine - Jeudi 8 septembre - Réunion 6 ^{èmes} à 18h00 ☞ présentation des équipes pédagogiques aux familles		Semaine 37 - lundi 11 sept. au vendredi 15 sept - Mardi 12 septembre - Réunion 5 ^{èmes} 4 ^{èmes} à 18h00 → présentation par classe des équipes pédagogiques aux familles ☞ Les enjeux de l'année scolaire - Mercredi 13 ou 20 septembre ☞ Journée Nationale du Sport scolaire - Jeudi 14 septembre - Réunion 3 ^{èmes} à 18h00 → présentation aux familles par Direction + PP + représentants disciplines ☞ Calendrier et enjeux 3 ^{ème} des enjeux de l'année scolaire
Semaine 38 - lundi 18 sept. au vendredi 22 sept. - Vendredi 22 septembre Éco-Temps d'intégration 6 ^{ème} Randonnée ou mercredi 20 ou 27 sept. + membres du CVC - ...Réunion du FSE - ...Réunion du CVC ...Réunion du Conseil Pédagogique		Semaine 39 - lundi 25 sept. au vendredi 29 sept. - Élections des délégués, élèves, parents, CA... - CONSEIL Écoles-Collège - Livraison dictionnaires CD44 pour 6 ^{èmes}
Semaine de la 30^{ème} Fête de la Science Semaine 40 - lundi 2 oct. au vendredi 6 oct. - Vendredi 6 octobre : Journée définie avec photographe (Studio LPG – David RICHARD) pour les photos de classes		Semaine 41 - lundi 9 oct. au vendredi 13 oct. - Mardi 10 octobre Arrêt des notes mi-trimestre - Mercredi 11 octobre : Journée internationale de la langue espagnole "Dia de la Hispanidad" - Mercredi 11 octobre Mini DNB en matinée pour 3 ^e & après-midi Réunion générale (sur tps pré-rentree) ☞ Bilans mi-trimestre par classe
SEMAINE du GOUT Semaine 42 - lundi 16 oct. au vendredi 20 oct. - Mardi 17 octobre : Réunions parents-professeurs 4 ^{ème}		
Semaine 43 Congés Toussaint Du samedi 21 octobre		Semaine 44 Congés Toussaint au dimanche 5 novembre 2023
Semaine 45 - lundi 6 nov. au vendredi 10 nov. Samedi 11 novembre : commémoration Armistice 1918		Semaine 46 - lundi 13 nov. au vendredi 17 nov.
Semaine 47 - lundi 20 nov. au vendredi 24 nov. - Lundi 20 novembre : <u>Réunions parents-professeurs 6^e</u>		CA Collège Semaine 48 - lundi 27 nov. au vendredi 1 ^{er} déc. - Mardi 28 novembre <u>Réunions parents-professeurs 3^e</u> → Jeudi 30 nov. : Arrêt des notes 1^{er} trim. <u>Édition des Bulletins du Trim. 1</u> Vendredi 1 ^{er} décembre : Journée internationale de lutte contre le SIDA

TRIMESTRE 1 - 4 sept. / 30 nov.
11 semaines

TRIMESTRE 2 : Semaine 48 à Semaine 10 → Vendredi 1^{er} déc. 2023 au mardi 12 mars 2024

<p>Semaine 49 - lundi 4 déc. au vendredi 8 déc. Vendredi 8 décembre : Journée de la laïcité</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // <i>3^e 4^e 5^e Lundi 4 déc. / Mardi 5 déc. / Jeudi 7 déc.</i></p>	<p>Semaine 50 - lundi 11 déc. au vendredi 15 déc. Jeudi 14 décembre : Journée de la laïcité - ↳ Réunions parents-professeurs 5^e</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // <i>4^e 5^e Lundi 11 déc. / Mardi 12 déc. / Jeudi 14 déc.</i></p>
<p>Semaine 51 - lundi 18 déc. au vendredi 22 déc.</p> <p><i>Aucune réunion...</i></p>	<p>Semaine 52 2023</p> <p>Congés Noël du samedi 23 décembre 2023 / Fin d'année au dimanche 7 janvier 2024</p> <p>Semaine 1 2024 <i>(reprise des cours lundi 8 janvier 2024)</i></p>
<p>Semaine 2 - Lundi 8 janvier au vendredi 12 janvier</p>	<p>15 janvier : Anniversaire naissance de Martin Luther King en 1929</p> <p>Semaine 3 - lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier - Lundi 15 janvier : Martin Luther King Day Semaine de sensibilisation contre le racisme et toutes formes de discrimination</p>
<p>Semaine 4 - lundi 22 janvier au vendredi 26 janvier - Lundi 22 janvier : Journée de l'amitié franco-allemande (anniversaire traité de Versailles (1963) : "Deutscher Tag !" ↳ Semaine 4 = actions de présentation de la culture allemande</p> <p>⇒ Conseils de classes Semestre 1 <i>Cycle 3 / classes de 6^{ème}</i></p>	<p>Semaine 5 - lundi 29 janvier au vendredi 2 février</p> <p><i>(date précise à confirmer avec lycées Monge et Appert...)</i> Réunion information/orientation "Après la 3^{ème} " : Quelle 2nde choisir ?</p> <p>...Réunion du Conseil Pédagogique</p>
<p><i>CA Collège</i></p> <p>Semaine 6 - lundi 5 février au vendredi 9 février</p>	<p>Semaine 7 - lundi 12 février au vendredi 16 févr.</p>
<p>Semaine 8 - lundi 19 février au vendredi 23 février</p> <p>5 jours / Semaine de STAGE d'observat° 3^{ème}</p>	<p>Semaine 9 Congés d'Hiver Du samedi 24 février</p>
<p>Semaine 10 Congés d'Hiver Mercredi 8 mars : Journée internationale des femmes ♀ au dimanche 10 mars 2024</p>	<p>Semaine de sensibilisation sur le droit des femmes</p> <p>Semaine 11 - lundi 11 mars au vendredi 15 mars → 12 mars : Arrêt des notes 2^{ème} trim.</p>
<p>Semaine des Mathématiques / Semaine de la Presse</p> <p>Semaine 12 - lundi 18 mars au vendredi 22 mars Mardi 22 mars : Journée mondiale de l'eau</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>	<p>Semaine des Mathématiques / Semaine de la Presse possiblement début ASSR 5^e 3^e</p> <p>Semaine 13 - lundi 25 mars au vendredi 29 mars</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>
<p>Semaine 14 - Mardi 2 avril au vendredi 5 avril Lundi 10 avril : Lundi de Pâques ? Vendredi 5 avril : Journée mondiale du sport et pour le développement de la paix Vendredi 5 avril : Opération Portes Ouvertes</p>	<p>SEMAINE BREVET BLANC</p> <p>Semaine 15 - lundi 8 avril au vendredi 12 avril</p> <p>Jeudi 11 et vendredi 12 avril : Brevet Blanc</p>
<p>15 avril : Journée mondiale de l'art</p> <p>Semaine 16 - lundi 15 avril au vendredi 19 avril 17 et 18 avril ? ... Shakespeare Days ⇒⇒⇒</p> <p>Semaine à privilégier pour séjours à l'étranger</p>	<p>Semaine 17 Congés de Printemps Mardi 23 avril : Shakespeare day ! ↳ Journée internationale de la langue anglaise Du samedi 20 avril au dimanche 5 mai</p>

TRIMESTRE 2 - 1^{er} déc. / 12 mars
10-11 semaines

⇒ TRIMESTRE 3

TRIMESTRE 3 : Semaine 11 à Semaines 22-23-24... → Mercredi 13 mars 2024 → à mi-juin 2024

Conseils à partir de fin mai 3^{èmes} puis 6^{èmes}, 5^{èmes}, 4^{èmes} en juin

<p align="center">Semaine 18 Congés de Printemps <i>Mercredi 1^{er} mai : Fête du travail</i></p> <p>Du samedi 20 avril au dimanche 5 mai</p>	<p>Semaine 19 – lundi 6 mai et mardi 7 mai</p> <p><i>Mercredi 8 mai : Commémoration victoire 1945</i> <i>Jeudi 9 mai : Jeudi de l'Ascension + pont</i> <i>Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024</i></p> <p>10 mai : Journée nationale de mémoire de l'esclavage / Commémoration de l'abolition de l'esclavage</p>
<p>Semaine 20 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX du lundi 13 mai au vendredi 17 mai</p>	<p>Semaine 21 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX Lundi 20 mai : Lundi de Pentecôte - Jour Sans école</p> <p>du mardi 21 mai au vendredi 24 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 21 mai - Mercredi 21 mai ORAUX DNB...
<p>Semaine 22 – lundi 27 mai au vendredi 31 mai → Lundi 27 mai : Arrêt des notes 3^e trim. 3^{èmes}</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 28 mai et jeudi 30 mai <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 3^{ème}</p>	<p>Semaine 23 – lundi 3 juin au vendredi 7 juin</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 5^{ème} 4^{ème}</p> <p>⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>
<p>Semaine 24 – lundi 10 juin au vendredi 14 juin</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 4^{ème}</p> <p>⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>	<p>Semaine 25 - lundi 17 juin au vendredi 21 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'harmonisation avec professeurs CM2 pour accueil futurs 6^{èmes} (Lundi 17 juin 17h00 - Journée 6^{èmes} "Dionysos" ?? 20 ou 21 juin ??
<p>Semaine 26 - lundi 24 juin au vendredi 28 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - DNB : Diplôme National du Brevet Session 2024 DNB (probablement semaine 26) - Corrections DNB <p>- Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept. → // Finalisation interne rentrée septembre 2024</p>	<p>Semaine 27 - lundi 1^{er} juillet au vendredi 5 juillet CA Collège</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept. → // Finalisation interne rentrée septembre 2024 - Corrections DNB <p align="center">Début des vacances d'été / Professeurs ↳ Samedi 6 juillet 2024 : Vacances d'été</p>
<p>Semaine 28 - lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet</p> <p align="center">Dimanche 14 juillet : Fête nationale</p>	

TRIMESTRE 3 - 13 mars / 1^{er} ... 15 juin
11 - 12 semaines

Informations complémentaires

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués / ...congés le vendredi soir après les cours.
- **Le lundi de Pentecôte** est un jour sans école dit "de solidarité". (*Compensation à définir au cours de l'année*)
- **Pour l'année 2023-2024**, les classes vaqueront le **vendredi 10 mai 2024** et le **samedi 11 mai 2024**.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- **Pour les enseignants**, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.
Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.

Nantes, le 9 février 2023

Direction générale citoyenneté

Direction éducation

Service programmation et
fonctionnement des collèges

Référence : FL/MV/SectoTreillières

Affaire suivie par :
Flavie LIGER
Tél. 02 40 99 15.19

Monsieur Yves NOEL
Collège le Haut Gesvres
10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

**Objet : Modification du périmètre de recrutement des collèges publics Le Grand
Beaugard à La Chapelle sur Erdre et Le Haut Gesvres à Treillières**
PJ : Délibération de la commission permanente du 9 février 2023

Monsieur le Principal,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la délibération de la commission permanente du 9 février 2023 portant sur la modification du périmètre de recrutement des collèges publics Le Grand Beaugard à La Chapelle sur Erdre et Le Haut Gesvres à Treillières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Principal, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental,
Le Vice-président éducation et politique éducative



Vincent DANIS

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 février 2023

Titre du dossier : Modification du périmètre de recrutement des collèges Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre

La commission permanente du conseil départemental

Le quorum étant constaté,

VU les articles L. 3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 213-1 et suivants du code de l'éducation,

VU la délégation donnée à la commission permanente par l'assemblée départementale le 1^{er} juillet 2021,

VU la délibération de l'assemblée départementale du 13 décembre 2022 relative à la politique en faveur de l'éducation,

VU l'avis rendu par le conseil départemental de l'éducation nationale en date du 15 décembre 2022,

VU le rapport de monsieur le président du conseil départemental,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le périmètre de recrutement des collèges publics Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre,

Après en avoir délibéré, décide,

DE PRENDRE ACTE de l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'éducation nationale du 15 décembre 2022,

DE MODIFIER le périmètre de recrutement des collèges publics Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre, comme évoqué ci-dessous et arrêté à terme :

Il s'agit d'une extension du périmètre des élèves de Grandchamp-des-Fontaines déjà accueillis au collège Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre.

La desserte des transports le permettant, la modification de sectorisation se fera de manière échelonnée afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans leur établissement actuel. Ainsi, seuls les élèves entrant en 6^e seront rattachés au nouveau collège pour la rentrée 2023 et ceux entrant en 5^e, 4^e et 3^e resteront dans leur collège d'origine jusqu'à la fin de leur scolarité.

À compter de la rentrée 2023

- Les élèves entrant en 6^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière; Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines seront rattachés au collège Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre.

- Les élèves entrant en 5^e, 4^e et 3^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines poursuivront leur scolarité au collège Le Haut Gesvres à Treillières.

À compter de la rentrée 2024

- Les élèves entrant en 6^e et 5^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines seront rattachés au collèges Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre.
- Les élèves entrant en 4^e et 3^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines poursuivront leur scolarité au collège Le Haut Gesvres à Treillières.

À compter de la rentrée 2025

- Les élèves entrant en 6^e, 5^e et 4^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines seront rattachés au collèges Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre.
- Les élèves entrant en 3^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines poursuivront leur scolarité au collège Le Haut Gesvres à Treillières.

D'ARRÊTER la sectorisation des collèges publics Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre comme suit :

- le collège Le Haut Gesvres à Treillières accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Treillières ainsi que ceux domiciliés sur une partie de Vigneux-de-Bretagne et de Grandchamp-des-Fontaines ;
- le collège Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre accueillera les élèves domiciliés sur une partie des communes de La Chapelle-sur-Erdre et de Grandchamp-des-Fontaines.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale procédera à l'affectation des élèves dans les collèges publics le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre à partir de la rentrée scolaire 2023.

Envoyé en préfecture le 22 février 2023
 Numéro AR : 044-224400028-20230209-32158-
 DE-1-1
 Reçu en préfecture le 22 février 2023

Pour le Président du conseil départemental,
 La Secrétaire générale

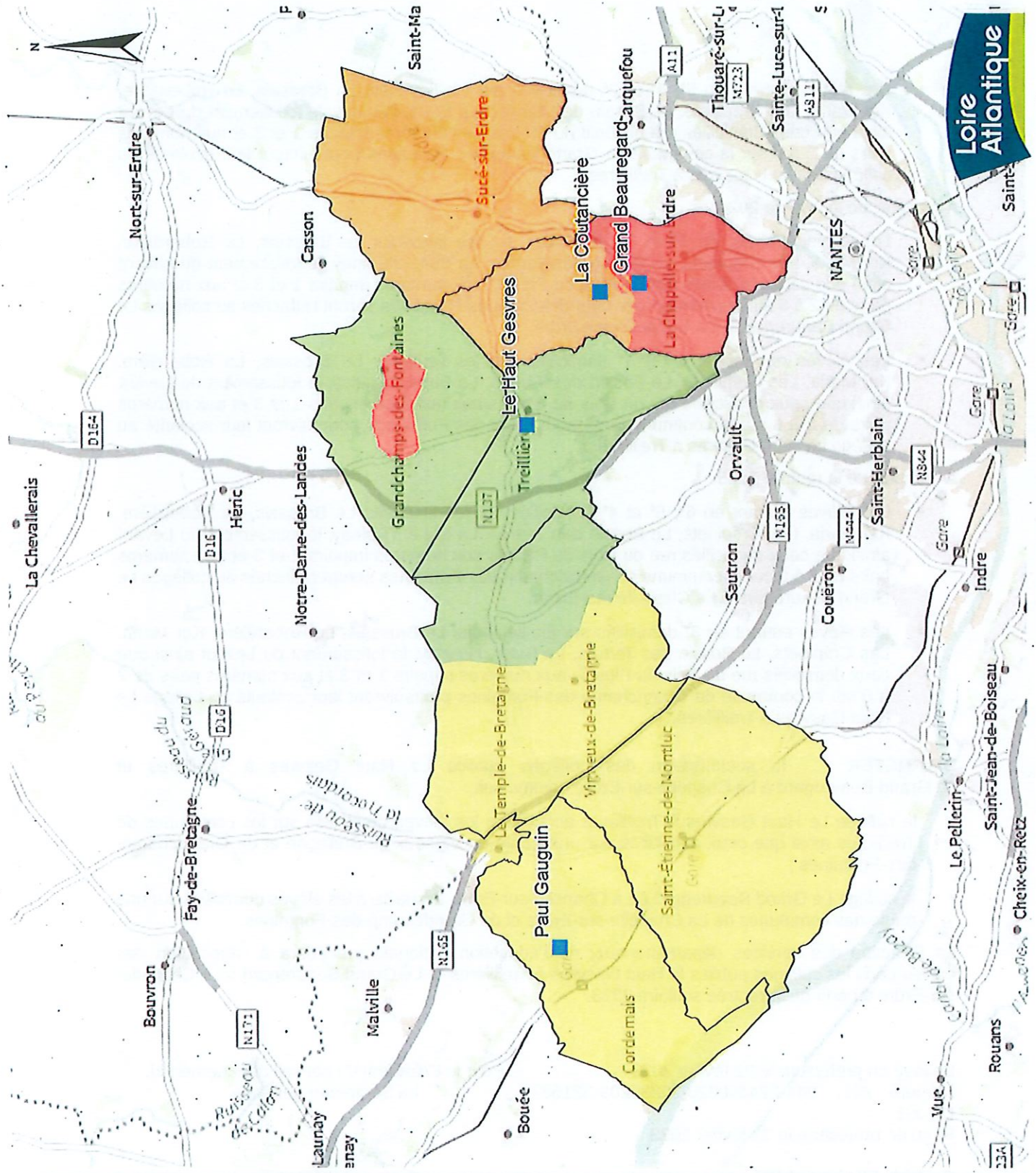


Marie-Eve MOSSET

Publié le 23 février 2023

Périmètre de recrutement des collèges Le Grand Beaugard, La Coutancière, La Chapelle-sur-Erdre et le Haut Gevres à Treillières et Paul Gauguin à Cordemais

Rentrée 2022



0 1 2 4 Kilomètres

- Collège public
- Périmètre de recrutement des communes
- Périmètre de recrutement des écoles publiques

Cartographie Novembre 2022
 Réalisation : SPFC
 Fonds de carte : France Raster © IGN, BD Cartho © IGN
 Source des données : Département Loire Atlantique

